Plus proche des enfants

ASBL FUN CHALLENGE

- Renseignements
- Modalités pratiques
- Conditions générales

Sommaire

Présentation/Accueil 3

Bien être 4

1 Aspect santé 4

Nos objectifs pédagogiques de développement 5

1 BOUGER – S'AMUSER – APPRENDRE 5

Projet éducatif et social 6

1 Les valeurs 6

2 Ethique et fair-play 6

3 Pédagogie participative 6

4 La vie en collectivité 7

Projet d'une pratique sportive sécuritaire 8

1 Évaluation des risques inhérents à la pratique sportive 8

2 Mesures de sécurité 8

Conditions générales 9

Conditions d'inscription 10

1 Âge 10

2 Aptitudes physiques et mentales 10

Procédure d'inscription 10

1 Participation financière 10

2 Assurance 10

3 Sortie 10

4 Annulation et remboursement 11

5 Cas de maladie ou d'accident en cours d'activité 11

Déroulement des activités 12

1 Encadrement 12

2 Retard et absence 12

3 Arrivée et retour des participants 12

4 Photo et/ou vidéo: 12

5 Perte et vol 12

6 Horaires des activités et de la garderie 12

7 Inscriptions 13

8 Nombre de places limité 13

9 Le paiement 13

10 Remboursement & fiscalité 13

11 La fiche santé 13

12 Les repas et équipements 13

PRÉSENTATION/ACCUEIL

L'association "FUN CHALLENGE" est une ASBL qui a pour objet la promotion, l'enseignement, la découverte et la pratique de tous sports et activités favorisant le développement intellectuel, culturel et artistique de ses membres, quel que soit leur âge.

FUN CHALLENGE s'engage à organiser des activités de qualité encadrées par du personnel compétent, expérimenté et motivé.

L'objectif poursuivi par FUN CHALLENGE est la satisfaction des enfants et de leurs parents.

L'ASBL FUN CHALLENGE a pour ***objectifs*** principaux de favoriser :

- ✓ Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux, d'activités de plein air ;
- ✓ La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'expression, de création et de communication ;
- ✓ L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- ✓ Sur le plan technique, notamment par une pédagogie appropriée;
- ✓ Sur le plan économique, par une politique de prix les plus ajustés possible, en se basant sur le principe du prix "tout compris» ;
- ✓ Sur le plan culturel, en mettant à la portée de tous, les sports les plus divers, un matériel adapté.

FUN CHALLENGE s'engage à veiller à la qualité et au sérieux de ses activités afin qu'elles demeurent sources d'excellents souvenirs dans l'esprit des enfants, des jeunes, des parents, des équipes d'animation et des responsables.

L'ASBL FUN CHALLENGE veille aussi à respecter le principe de l'égalité des chances de chacun et refuse toute forme de discrimination.

L'enseignement de la pratique sportive, comme le sport, doit être pensé dans la perspective de former des citoyens soucieux de leur santé, et de stimuler le goût pour l'activité physique malgré d'éventuelles limites physiques et/ou motrices.

Notre champ d'action pourrait s'étendre à l'organisation d'anniversaires, d'ateliers ou de journée.

BIEN ÊTRE

1 ASPECT SANTÉ

Il est désormais établi que la pratique régulière d'une activité physique à tout âge engendre des effets bénéfiques sur la santé de l'individu. Elle contribue notamment à la réduction de l'incidence de certaines pathologies, telles que les maladies cardiovasculaires ou l'obésité.

Il convient toutefois de déterminer les conditions optimales de pratique susceptibles de maintenir ou d'améliorer la santé des pratiquants d'une discipline sportive. La notion de "bénéfice-risque" doit tenir compte du sport pratiqué, de l'intensité et de la fréquence de sa pratique ainsi que de l'âge des pratiquants.

La qualité étant un de nos objectifs principaux, des professeurs et moniteurs expérimentés éveilleront vos enfants dans divers domaines et disciplines.

Rejoins-nous vite pour:

- ✓ apprendre à connaître ton corps,
- ✓ découvrir de nouvelles activités,
- ✓ améliorer tes capacités physiques et psychiques,
- ✓ trouver du plaisir et de la joie en mouvement,
- ✓ respecter le monde qui nous entoure,
- ✓ agir en toute sécurité,
- ✓ être dirigé par des moniteurs diplômés et expérimentés.

NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

1 BOUGER – S'AMUSER – APPRENDRE

Ces trois mots clés doivent permettre au personnel pédagogique d'atteindre l'objectif général: pérenniser la pratique sportive.

"**BOUGER**" – DÉVELOPPEMENT SPORTIF. Bouger est un besoin naturel et spontané du corps humain. Il est établi que la pratique du sport développe notamment le système cardio-respiratoire et musculaire. Cette pratique permet de brûler des calories et donc, avec le contrôle d'autres facteurs, de prévenir l'obésité. Elle permet la découverte du corps, de son potentiel comme de ses limites et facilite l'acquisition du sens de l'équilibre.

"**S'AMUSER**" – RECHERCHE DU PLAISIR ET DE LA CONFIANCE EN SOI. On ne fait bien que ce qu'on prend plaisir à faire. "On ne fait bien que ce qu'on aime. Ni la science ni la conscience ne modèlent un grand cuisinier". La recherche du plaisir dans la pratique d'un sport vise le développement personnel de l'enfant. Y prendre goût constitue pour Fun Challenge la 1e étape dans le maintien d'une pratique régulière de l'activité sportive.

"**APPRENDRE**": Il convient de ne pas négliger l'aspect cognitif du sport: la stimulation des grandes fonctions de l'esprit telles que le langage, la perception, la mémoire, le raisonnement, la décision, … L'apprentissage des techniques, l'apprentissage et la compréhension des tactiques, la perception des trajectoires, l'anticipation, la connaissance des règles de jeu et des codes de pratique sont autant de notions visant à développer ces fonctions cognitives supérieures que stimulent les activités organisées par l'ASBL FUN CHALLENGE

LA MÉTHODE: UNE APPROCHE PAR LE JEU

La pédagogie du jeu s'appuie sur une approche par laquelle l'enfant apprend à son rythme, sans compétition excessive, dans un climat structuré et bienveillant. Cette approche permet au pédagogue de susciter chez l'enfant le sentiment de réussite.

Les jeux pédagogiques contribuent toutefois à l'acquisition des connaissances et habiletés motrices fondamentales. Ils sont reconnus par les pédagogues parce que:

- ✓ les enfants aiment et ont besoin de jouer,
- ✓ durant le jeu, l'attention des enfants est soutenue,
- ✓ la motivation de gagner renforce l'attention.

PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL

1 LES VALEURS

Le sport véhicule des valeurs fondamentales, telles que:

- ✓ le respect (de soi, des autres, de l'environnement, des règles, ….),
- ✓ la solidarité,
- ✓ l'éducation,
- ✓ l'équilibre physique et mental (plaisir, épanouissement),
- ✓ la citoyenneté.

Les activités sportives constituent un élément majeur de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale. Il faut également veiller à prévenir et à lutter contre toute forme d'incivilité ou de violence (physique, verbale, morale). Pour ce faire, dans notre pédagogie, le premier critère d'accession aux différents niveaux est un critère socio-éducatif. Ce critère permet de mettre les valeurs fondamentales véhiculées par le sport en avant et de sensibiliser l'enfant à respecter celles-ci.

2 ETHIQUE ET FAIR-PLAY

L'esprit sportif, le fair-play et le bénévolat constituent des socles sur lesquels repose l'organisation de l'activité sportive. La notion de fair-play signifie plus que le simple respect des règles. Elle englobe également les notions de respect de l'autre et d'esprit sportif. L'autre étant l'adversaire, le partenaire, l'arbitre, le délégué, …

Le fair-play recouvre également la problématique de la lutte contre la tricherie, le dopage, la violence (physique et verbale) et la corruption. Les bienfaits procurés par la participation des enfants à une activité sportive ne seront pleinement efficaces que si le fair-play cesse d'être une notion marginale au profit d'une priorité absolue au respect de cette notion d'éthique. Chaque intervenant officiant dans le milieu sportif a une responsabilité à assumer et un rôle éducatif à jouer afin de veiller au respect de cet état d'esprit. Il est important de sensibiliser les enfants et les jeunes à cette notion car ce sont eux qui, demain, seront des pratiquants adultes et peut-être des vedettes du sport. L'éthique sportive constitue un élément essentiel à toute activité sportive et à toute politique sportive, aussi bien au niveau des activités de loisir qu'au niveau du sport de compétition. L'Administration générale du Sport encourage toutes les initiatives destinées à promouvoir le fair-play dans le sport.

3 PÉDAGOGIE PARTICIPATIVE

L'objectif du projet pédagogique est de proposer, dans la mesure du possible, une méthode ouverte sur l'individu et le développement personnel, qui doit mener les pratiquants à une pratique responsable et autonome. Une pédagogie active et participative est entièrement centrée sur l'enfant. Elle lui permet de découvrir par lui-même une grande partie de ce qu'il apprend. Elle développe sa confiance en lui. Elle utilise les principes de ce que les enseignants en éducation et en sports connaissent sous le vocable "méthode globale", qui consiste à faire reconnaître aux enfants l'ensemble du contexte et des objectifs avant d'en analyser les éléments, par opposition à la "méthode analytique".

C'est celle-là que nous préconisons : la pédagogie de la découverte. Toutefois, certaines activités, complexes par essence, nécessitent la décomposition du geste en sous-tâches accessibles. La méthode globale a le mérite de mettre l'enfant en situation réelle. L'activité se déroule librement et permet de mettre en exergue les problèmes liés à un sport bien précis ou à un groupe de sports. Elle est utilisée pour la découverte et l'initiation. A un niveau de pratique plus élevé (perfectionnement et compétition), la technicité des gestes, l'étude de plus en plus précise de la tâche et la spécificité des réponses débouchent inévitablement sur une décomposition analytique des mouvements.

4 La vie en collectivité

L'apprentissage de la vie en collectivité dans notre centre : une mission complémentaire, une mission indispensable !

Dans une société où l'individualisme et le "chacun pour soi" s'érigent de plus en plus en règle générale, Fun Challenge, comme l'école, demeure un espace où peuvent s'inculquer les principes de la vie en collectivité.

Cette mission que nous assignons peut-être vue sous l'angle d'une participation à l'éducation générale de notre jeunesse. Mais il est aussi permis d'y voir une impérieuse nécessité si l'on considère que la participation, la collaboration, le respect des autres et de soi-même sont indispensables pour tous les sportifs. Cette éducation à la vie en collectivité dans notre centre peut prendre des formes très variées. On pensera d'abord au rangement quotidien, des "kots" à matériel, de nos locaux. Mais se limiter à cela serait réducteur ! Il convient aussi de considérer que cet apprentissage passe, d'une manière plus large, par le respect des horaires, des locaux, du matériel mais aussi par le respect de l'environnement, du personnel, de ses camarades ou encore par le partage des jeux de société ou des espaces communs.

Enfin, il ne faudrait pas oublier l'expérience indispensable de la confrontation à la "différence". Comme dans les écoles, parfois même plus que dans les écoles, notre ASBL est un lieu de cohabitation de jeunes issus de milieux très diversifiés tant du point de vue culturel que familial ou socio-économique. En tant qu'acteurs de l'éducation, il nous appartient aussi de tout mettre en œuvre pour que cette diversité devienne source de richesse et puisse être mise à profit. On l'aura compris, l'apprentissage de la vie en collectivité ne doit pas être vu comme une mission accessoire de nos centres mais bien comme un complément indispensable à la formation de nos sportifs, jeunes ou moins jeunes, débutants ou confirmés.

PROJET D'UNE PRATIQUE SPORTIVE SÉCURITAIRE

1 ÉVALUATION DES RISQUES INHÉRENTS À LA PRATIQUE SPORTIVE

Afin de garantir la sécurité physique des participants, nous appliquons les dispositions reprises dans l'Arrêté royal du 25-04-2004 portant sur la réglementation de l'organisation des divertissements actifs. L'article 1er de cet arrêté définit le divertissement actif comme suit: "une activité offerte par un organisateur, à un ou plusieurs consommateurs, à des fins d'amusement et/ou de délassement, où le consommateur:

- ✓ doit participer activement,
- ✓ doit fournir des efforts physiques et appliquer une certaine connaissance, habileté ou technique."

Satisfaire à l'obligation générale de sécurité nécessite d'effectuer une analyse de risques permettant d'identifier des dangers présents pendant la pratique de l'activité sportive. Sur cette base, des mesures préventives sont établies et appliquées pendant la pratique sportive.

Ces mesures préventives comprennent notamment:

① des mesures techniques et matérielles,
② des mesures d'organisation,
③ une surveillance et un accompagnement,
④ la délivrance d'informations,
⑤ la formation des collaborateurs,
⑥ le contrôle de la connaissance, de l'habileté et de la technique des participants.

2 MESURES DE SÉCURITÉ

Afin de garantir la sécurité des participants, les mesures de sécurité concernent le matériel sportif et l'organisation pédagogique des activités sportives. Les mesures appliquées au matériel sportif sont notamment les suivantes:

- ✓ un équipement de protection est fourni pendant l'apprentissage de certaines disciplines sportives (initiation de sports de combats,…);
- ✓ le matériel "fixe" nécessaire à la pratique de certaines disciplines sportives est réceptionné par un organisme agréé;
- ✓ pour chaque pièce du matériel individuel (ex: corde d'escalade, baudrier), une fiche technique est répertoriée, numérotée et possède un historique des évènements subis. La durée de vie de chaque pièce est respectée (voir la date limite d'utilisation du fabricant). Il est procédé au déclassement normal ou anticipé selon les circonstances;
- ✓ une trousse de secours (premiers soins) est facilement accessible quel que soit le lieu d'organisation de l'activité (dans le centre ou en dehors du centre);
- ✓ pour les activités pratiquées à l'extérieur du centre, les stagiaires sont informés qu'ils doivent s'équiper en fonction des conditions climatiques (soleil, pluie, froid);

- ✓ pour les activités pratiquées à l'extérieur du centre, le personnel d'encadrement dispose toujours d'un GSM de sécurité;

- ✓ les dispositions reprises dans la circulaire n° 000421 du 30-10-02 de la Communauté française (buts de football mobiles et sports assimilés) sont d'application dans les centres sportifs. Concernant l'organisation pédagogique des activités, on peut citer les mesures suivantes:

  - une préparation théorique préalable de toutes les séances est exigée;
  - les programmes d'activités et le matériel utilisé sont adaptés à l'âge et au niveau de pratique des stagiaires;
  - le respect des normes d'encadrement spécifiques à chaque discipline est d'application;
  - lors de la première séance d'activités, les règles précises de sécurité générale et de manipulation du matériel utilisé sont transmises aux stagiaires ;
  - Pour l'organisation de certaines activités sportives, le matériel de sécurité est fourni par le centre et le port de ce matériel est obligatoire ;
  - L'état général du matériel fourni aux stagiaires est régulièrement vérifié et entretenu par le personnel pédagogique de l'école. Pour chaque discipline sportive pratiquée dans notre centre, des fiches de pratique sportive sécuritaire sont en cours de rédaction.

CONDITIONS GÉNÉRALES

FUN CHALLENGE s'engage à respecter le descriptif et le contenu des activités proposées dans ses publications. Toutefois, Fun Challenge se réserve le droit d'annuler une activité si les conditions d'organisation ne sont pas remplies (nombre de participants minimum, conditions climatiques...). Si une activité devait être annulée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera remplacée par une activité équivalente. Le programme peut être sujet à modifications pour des raisons d'organisation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 Âge

Les limites d'âge - minimum et maximum - définies pour chacune des activités doivent être respectées. Les âges requis sont ceux atteints au premier jour de l'activité.

2 Aptitudes physiques et mentales

Le participant doit être physiquement apte à entreprendre l'activité. Généralement, une bonne condition physique suffit. Dans le cas où l'équipe éducative estimerait que l'enfant ne possède pas le niveau adéquat et n'est pas à sa place dans le groupe auquel il avait été inscrit, elle prendra les dispositions nécessaires afin que celui-ci soit transféré dans un groupe au niveau plus adapté à son apprentissage et à son épanouissement.

Pour des raisons évidentes de sécurité, une connaissance suffisante de la langue, dans laquelle se donne l'activité, est exigée : il faut pouvoir comprendre et répondre aux instructions des moniteurs. Le coordinateur se réserve le droit de refuser ou de renvoyer le stagiaire dans le cas contraire. Certains cas d'immersion linguistique peuvent être envisagés après acceptation des membres de l'ASBL.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1 Participation financière

La participation financière demandée comprend les frais de l'activité proprement dite ainsi que l'assurance.

2 Assurance

Tous les enfants inscrits aux activités de Fun Challenge sont assurés et restent sous la responsabilité de l'ASBL durant toute la durée des activités. L'association tient à mettre un maximum de moyens en œuvre pour assurer la sécurité de tous durant les activités.

L'ASBL est assurée en "Responsabilité civile organisateur". Elle souscrit, au profit des participants, une assurance couvrant les frais médicaux. Cependant, afin d'éviter tout litige, *il est vivement conseillé de souscrire à une assurance de type "RC familiale".*

3 Sortie

Une autorisation écrite des parents sera exigée si l'enfant doit quitter les activités seul.

4 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'annulation de la participation au stage est acceptée sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du premier jour de l'activité. Le remboursement de l'inscription pourra exclusivement être envisagé dans les cas et conditions suivants:

- ✓ maladie ou accident préalable à l'activité,
- ✓ maladie ou accident préalable au stage.

5 CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT EN COURS D'ACTIVITÉ

Dans ce cas, pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une imprudence, d'une désobéissance ou de non-respect des consignes données, le remboursement sera reporté sur un futur stage (déduction des jours non prestés).

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

1 ENCADREMENT

Pour le bon déroulement, le respect des horaires est impératif !

2 RETARD ET ABSENCE

En cas de retard ou d'absence, les parents sont invités à prévenir immédiatement les membres de l'ASBL via le GSM afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires et de ne pas perturber l'activité en question.
Un abus conséquent et/ou répétitif non justifié de l'horaire de fin d'activité à respecter pourrait mener à ce que l'enfant non récupéré soit confié au bureau de police le plus proche.

3 ARRIVÉE ET RETOUR DES PARTICIPANTS

Les participants ne sont sous la responsabilité de l'ASBL que durant les heures de l'activité en tant que telle et uniquement à partir du moment où ils ont bel et bien été confiés au moniteur ou coordinateur, condition dont il revient aux parents ou responsables de l'enfant de s'assurer. Il est demandé au(x) responsable(s) de l'enfant de prévenir par téléphone et subséquemment de confirmer par email à **info@funchallenge.be** ou par écrit le fait qu'une autre personne que celle attendue vienne rechercher l'enfant à la fin de l'activité au plus tard le matin du début de l'activité.

4 PHOTO ET/OU VIDÉO:

Fun challenge peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de vos enfants pendant les activités sportives et à les utiliser sur tous ses supports de communication sans limite de temps ou de lieu. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéo au cours de ses activités, nous vous remercions de remettre une lettre indiquant votre refus le premier jour d'activité.

5 PERTE ET VOL

Fun challenge décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

6 HORAIRES DES ACTIVITÉS ET DE LA GARDERIE

Les stages débutent à 9 h 00 et se terminent à 16 h 00.

Une garderie **GRATUITE** est prévue tous les matins dès 7 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30.

7 Inscriptions

Sur notre site internet WWW.FUNCHALLENGE.BE (Rubrique "inscriptions")

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter une inscription.

8 Nombre de places limité

Tous nos stages sont limités pour le bon fonctionnement de toutes les activités

9 Le paiement

LE **PAIEMENT** se fait en liquide le premier jour du stage ou par virement bancaire (pour faciliter l'organisation et limiter la gestion administrative, un contact préalable doit alors être pris avec le responsable de la semaine).

Un **désistement** une semaine avant le début du stage coûte **€ 25,00**.

Afin d'éviter tout litige, nous demandons aux parents d'avoir souscrit une **RC familiale**.

Il vous est possible de vous faire **rembourser** une partie du stage de votre enfant. Il suffit de nous fournir le document adéquat délivré par votre mutuelle.

10 Remboursement & fiscalité

L'ASBL Fun Challenge **n'étant pas agréé par l'ONE ni affiliée à une fédération officielle**, **les frais des stages n'ouvrent pas le droit à la déduction fiscale**. Aucune fiche fiscale (attestation 281.86) ne pourra dès lors être délivrée.

Il vous est possible de vous faire rembourser une partie du stage de votre enfant. Il suffit de nous fournir le document adéquat délivré par votre mutuelle.

11 La fiche santé

Tout problème médical ou allergie et intolérance alimentaire doivent être signalés à l'inscription et sur le site internet dans la case "Remarques" lors de l'inscription en ligne.

12 Les repas et équipements

Votre enfant apportera son **pique-nique**.

Possibilité de **commander** un sandwich garni et de l'eau.

Une **tenue adaptée** est souhaitée en rapport avec le stage auquel participe votre enfant (chaussures de sports, survêtement, tee-shirt, …).

Il est utile de prévoir des **vêtements usagés** et de **rechange** pour certaines activités spécifiques et/ou extérieures en fonction des conditions météo. Il est également souhaitable qu'une tenue de rechange soit fournie à votre enfant.

Pendant les périodes d'été, il est nécessaire que les stagiaires se munissent de **crème solaire** et d'un **couvre-chef**. En cas d'intempéries, les activités se déroulant par essence en extérieur sont maintenues et requièrent dès lors des vêtements ad-hoc.

Pour chaque activité, le matériel nécessaire à apporter est indiqué sur le site WWW.FUNCHALLENGE.BE